

2

Vis-à-vis de vos enfants..

Quel type d'organisation voulez-vous ?

- Résidence alternée ou même élargie (une organisation adaptée au rythme de vos enfants).
- Résidence chez un parent avec un droit de visite et d'hébergement pour l'autre.

Quelle participation financière ?

La contribution pour l'entretien et l'éducation des enfants nécessite de se poser la question de leurs besoins : cantine, garderie, frais de scolarité, activités extra-scolaires, soins etc.

Elle sera aussi fixée en fonction du mode de "garde" et des revenus et charges des parents.